

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4109

présenté par

M. Chassaing, M. Kerlogot, M. Dombreval, M. Paluszkiewicz, Mme Krimi et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 59

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« majoritairement composé de produits de saison issus du territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise qu'au cours de l'expérimentation mentionnée au présent article, les repas végétariens seront composés au moins à moitié de produits français.

En effet, afin de soutenir les producteurs français il paraît nécessaire de les associer au maximum à cette démarche.

De plus, au regard du titre du chapitre, si le végétarisme paraît comme une solution peu émettrice de gaz à effet de serre, il est opportun de privilégier les produits nationaux.